

Plan Communal de Sauvegarde

S'ORGANISER POUR ÊTRE PRÊTS !

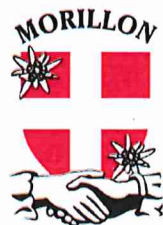
Si chaque citoyen doit connaître les comportements et les bons réflexes à adopter face aux risques majeurs, la Commune de Morillon a travaillé également sur son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de mettre à la disposition du Maire et des élus des outils opérationnels et des procédures en vue d'assurer la sécurité des Morillonnais.

Nous vous invitons à consulter en mairie ce document mis à jour
(service urbanisme - aux heures d'ouverture au public)

Vous pourrez ainsi nous faire part de vos remarques et suggestions d'améliorations.

Si vous souhaitez participer, à titre bénévole, à l'organisation des secours en cas de catastrophe dans la commune, vous pouvez demander à rejoindre la réserve communale de sécurité civile (**imprimé à demander en mairie**).

Le réserviste communal de sécurité civile n'a pas à se rendre disponible à tout moment, mais seulement en cas de force majeure.



Pour obtenir plus d'informations, merci de
contacter le service urbanisme de la
commune au 04 50 90 69 49 ou par mail
urba.foncier@mairie-morillon.fr